Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_070-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_070

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Appel à projets FISAC édition 2016 - Lancement de la programmation

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_070-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise poursuit les efforts entrepris depuis 2009 pour soutenir et redynamiser le commerce, l'artisanat et les services. Elle a donc décidé d'engager un programme pluriannuel sur 3 ans en répondant à l'appel à projets du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), édition 2016.

Ainsi, la délibération du Conseil d'agglomération n°C_2016_169 du 15 décembre 2016 a autorisé le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à solliciter l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projets pour un montant de 644 930 €, ainsi qu'à signer tous actes et documents y afférents.

Le dossier comporte 24 actions réparties sur les axes suivants :

- Études obligatoires / non obligatoires et conseils,
- Animation et coordination,
- Moderniser les entreprises de proximité existantes,
- Améliorer la cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité,
- Favoriser la structuration des association de commerçants,
- Développer une offre de services innovants mieux adaptées aux besoins des consommateurs.

Ces actions sont portées respectivement par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, par 8 communes (Ampus, Callas, Draguignan, Figanières, Flayosc, les Arcs, Salernes, Vidauban) et par l'association des commerçants de Salernes.

Elles concernent 4 périmètres d'intervention : la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la commune de Draguignan, les communes de plus de 3 000 habitants, les communes de moins de 3 000 habitants.

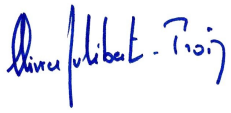
Conformément au calendrier avancé, les dossiers ont été déposés auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). L'accusé réception « dossier complet » doit intervenir entre avril et juin 2017.
Afin de pouvoir procéder au lancement de la programmation FISAC dans les meilleurs délais, il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter une délibération de principe en la matière.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Développement économique et numérique – Formation et insertion professionnelle réunie le 30 mars 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- lancer, sur le principe, la programmation FISAC constituée de 24 actions,
- signer tous les documents y afférents.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.